



7^{ème} édition – 23 & 24 janvier 2025

Appel à communications

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Résumés

Les résumés peuvent être soumis dès maintenant et **jusqu'au 15 décembre 2024** (23h59) en ligne sur le site internet des entretiens de Galien : <https://www.lesentretiensdegalien.fr/>

ATTENTION : il n'y aura aucune prolongation de date du fait de la procédure d'analyse des résumés !

Les auteurs de communications sont avertis par courriel de l'acceptation ou du refus de leur(s) communication(s) fin décembre 2024.

ATTENTION : aucun résumé soumis sous une autre forme n'est accepté. Une seule soumission par travail est autorisée. Les résumés en doublon sont éliminés.

Dactylographie

Les résumés, rédigés uniquement en langue française, sont dactylographiés avec soin avant envoi définitif. Toutes les abréviations, acronymes... doivent être explicités.

Il est rappelé aux auteurs qu'un soin particulier est à apporter à la rédaction du résumé car la note de rédaction contribue à la présélection des travaux choisis.

Contenu

Le titre (255 caractères maximum espaces compris) n'est pas à saisir entièrement en majuscules.

Il est informatif et correspond clairement au contenu du résumé. Il est identique sur le résumé et sur la communication définitive.

Les noms des auteurs sont saisis en minuscules, sauf les initiales, et ce pour tous les auteurs. Il n'est indiqué que l'initiale du prénom de chaque auteur, mentionnée après le nom (par ex. DupontJ.).

6 auteurs sont autorisés au maximum.

Mots clés : 3 mots-clés obligatoires sont à rechercher sur la liste des Mesh termes français <http://mesh.inserm.fr/mesh> (en ligne).

Les communications sont originales et ne doivent pas avoir déjà fait l'objet d'une communication à un autre congrès. Dans ce dernier cas, la mention « ce travail a déjà été présenté » sera cochée.

Une copie d'un résumé déjà accepté dans un autre congrès n'est pas permise mais un travail pour lequel de nouveaux résultats viennent renforcer le travail initial peut être proposé.

Les travaux ne doivent pas être une seconde soumission à l'identique d'un travail déjà soumis. En cas d'infraction constatée, tous les auteurs seront avertis d'une procédure de non acceptation des nouveaux travaux pendant une durée de 5 ans.

Le corps du résumé est limité à 35 lignes soit 2 500 caractères espaces compris structurées :

- Soit en 5 paragraphes : Contexte / Objectifs / Patients et méthodes ou Matériel et méthodes/ Résultats / Conclusion ou Discussion
- Soit pour les cas cliniques en 3 paragraphes : Introduction / Observation / Commentaires
- Les références bibliographiques sont au nombre de 3 maximum.

Tout document utilisé dans le cadre des travaux doit être libre de droit. Toute réclamation de droits sera à la charge de l'auteur principal.

Il n'y a pas de possibilité d'insérer des images. Tout produit de santé cité (médicament, dispositif médical...) l'est uniquement par une dénomination commune. Aucun nom de spécialité n'est admis.

Tout travail jugé par les relecteurs, trop publicitaire ou potentiellement publicitaire, sera exclu de la sélection.

ATTENTION : Le résumé doit être anonymisé et ne doit comporter aucun nom d'auteur, ni lieu d'exercice (aussi bien dans le titre que le corps du texte).

Tout manquement à cette règle d'anonymat annule la soumission !

Thèmes des communications

Les auteurs sélectionnent la catégorie dans laquelle ils désirent soumettre leur travail parmi les thèmes ci-dessous. Le jury peut, le cas échéant, modifier ce choix si celui-ci apparaît erroné.

- **Lien ville-hôpital**
- **Exercice coordonné**
- **Pharmacie clinique**
- **Pharmacotechnie**
- **Dispositifs médicaux**
- **RSE Responsabilité Sociétale et Environnementale**
- **Démarche Qualité**
- **Autre**

Acceptations des communications

Les auteurs de communications sont avertis par courriel de l'acceptation ou du refus de leur(s) communication(s) au plus tard le 31 décembre 2024. Tout travail accepté non présenté durant le congrès, entrainera pour tous les auteurs une procédure de non acceptation des nouveaux travaux pendant une durée de 5 ans.

Communications affichées

La présentation des communications affichées est réalisée sous forme de e-posters.

Les communications doivent être impérativement déposées sous format électronique sur un serveur deux semaines avant l'ouverture du congrès, soit le 9 janvier 2024 à minuit.

Les caractéristiques exactes du format et l'adresse URL du serveur sont communiquées en même temps que l'avis d'acceptation. Tout envoi postérieur à cette date annule, ipso facto, l'acceptation de la communication.

Pour tous les types de communication, tous les documents présentés (images, formulaires, ...) doivent être libres de droit. Toute réclamation de droits sera à la charge de l'auteur principal.

Un forum de 3 présentations sera organisé. Lors de l'acceptation de la communication, l'auteur sera informé de sa participation (ou non) au forum.

Une communication acceptée en forum correspond à une présentation avec une présentation commentée (3 minutes + 2 minutes de questions). Les auteurs prennent donc leurs dispositions pour être présents le jeudi 23/01/2025 à 17h30.

Attestations de communication

L'attestation est réalisée aux noms des auteurs ayant soumis. Aucune modification des auteurs ou de l'ordre des auteurs ne sera acceptée.

Les attestations de communication seront remises sur place lors du congrès, à l'un des auteurs inscrits et présent au congrès ou envoyer par mail.

Inscription des auteurs aux Entretiens de Galien

L'inscription préalable au congrès d'un auteur est nécessaire pour pouvoir déposer sa communication et donc obtenir l'attestation. Aucune dérogation ne sera accordée !

La référence d'inscription est demandée pour avoir accès au dépôt du pdf de la communication.

Au cas où l'auteur principal (premier auteur) ne peut pas être présent aux Entretiens de Galien, un autre des auteurs de la communication doit être obligatoirement inscrit et présent. Il est demandé de renseigner dans le champ approprié, lors de la soumission du résumé, le nom de l'auteur présent au congrès.

Impératif : Date limite d'envoi des résumés : 15 décembre 2024 à 23h59

Il n'y aura pas de report